

Après examen :

Il est recommandé de boire régulièrement, afin de favoriser l'élimination urinaire du produit injecté.

Vous pouvez utiliser les toilettes habituelles en prenant soin de respecter les règles habituelles d'hygiène (tirer la chasse d'eau et vous laver systématiquement les mains après).

Certains lieux comportent des détecteurs de radioactivité très sensibles (aéroports, certains postes frontières, ...) que vous pourriez déclencher. Un certificat indiquant l'élément radioactif qui vous a été administré peut vous être fourni sur demande.

Aucune précaution particulière n'est recommandée pour l'entourage, y compris pour les enfants en bas âge et pour les femmes enceintes. Les doses d'exposition sont toujours très faibles et très souvent équivalentes à celles délivrées par l'irradiation naturelle de certaines régions sur quelques jours.

(Sources : Site internet de la Société Française de Médecine Nucléaire (S.F.M.N))

En cas d'allaitement, un **arrêt définitif est préconisé.**

7. Aspect financier

- ▶ Au titre de l'hospitalisation, la prise en charge de votre examen se fera au même titre que les frais d'hospitalisation (sécurité sociale et mutuelle).
- ▶ A titre externe, les modalités de prise en charge de votre examen sont celles de votre couverture sociale (sécurité sociale et mutuelle).

Cette fiche d'information permet de répondre aux questions que vous vous posez à propos de la scintigraphie des récepteurs de la somatostatine.

Nous espérons avoir répondu à la plupart de vos interrogations

Le jour de votre examen vous serez accueilli(e) par les équipes médicales et paramédicales qui vous expliqueront à nouveau le déroulement de cet acte et qui seront à votre écoute si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

N'hésitez pas à les interroger ainsi que le médecin demandeur ou votre médecin traitant si vous le souhaitez.

PÔLE IMAGERIE MÉDICALE
SERVICE DE MEDECINE NUCLEAIRE
Groupe Hospitalier Sud (Haut-Lévêque)
05 57 65 64 08



SCINTIGRAPHIE DES RECEPTEURS DE LA SOMATOSTATINE (Octréoscan®)

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous a proposé un examen scintigraphique. Cet acte sera pratiqué avec votre consentement. Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser à tout moment. Cette fiche vous informe sur le déroulement de l'acte et de ses suites.

Il est très important que vous respectiez les recommandations qui vous sont faites.

La scintigraphie à l'Octréoscan utilise des rayonnements gamma auxquels peuvent être associés des rayonnements X

Ce système d'exploration permet de réaliser des images fonctionnelles du corps humain. Les renseignements apportés par cet examen sont souvent déterminants pour porter un diagnostic précis.

Madame, Mademoiselle, si vous êtes enceinte ou susceptible de l'être veuillez le signaler à la secrétaire lors de la prise du rendez-vous ou bien au personnel qui s'occupera de vous le jour de l'examen.

La quantité de médicament radiopharmaceutique administrée est extrêmement faible. Il n'existe pas de toxicité et les réactions allergiques sont très exceptionnelles.

La dose de rayonnements ionisants délivrée à l'occasion de cet examen est du niveau des faibles ou très faibles doses et correspond approximativement, comme pour les examens de radiologie, à l'exposition naturelle aux rayonnements ionisants reçue en France sur quelques mois ou années. A ce faible niveau d'exposition, aucune conséquence néfaste sur la santé n'a jamais été démontrée.

1. Nature de l'acte

Votre médecin vous a proposé une **scintigraphie des récepteurs de la somatostatine** : elle permet de faire le diagnostic ou le suivi de lésions dites neuroendocrines. Ces lésions sont étudiées sur 48 heures.

2. Histoire naturelle de l'affection

Accepter l'examen scintigraphique proposé peut permettre d'établir un diagnostic et/ou d'adapter le traitement.

Refuser cet examen ne modifiera pas l'évolution de la pathologie mais peut gêner sa prise en charge (diagnostic, traitement, ...).

3. Déroulement de l'acte

A votre arrivée, votre dossier sera étudié et des questions vous seront posées afin de s'assurer de l'absence de contre-indications et d'avoir d'éventuels compléments d'information sur vos signes cliniques.

L'examen se déroule en 3 temps :

- Dans un premier temps, une injection intraveineuse d'un produit faiblement radioactif sera effectuée au pli du coude.
- Les premiers clichés seront réalisés 5 heures après l'injection, délai imposé par la lenteur de fixation du produit radioactif sur les lésions ciblées. La réalisation des clichés dure environ 25 minutes. Vous serez allongé sur la table d'examen et il vous sera demandé de ne pas bouger mais vous pourrez respirer normalement. L'appareil sera placé très près de vous, sans vous toucher.
- La deuxième série de clichés se poursuit le lendemain. La durée de réalisation sera plus longue (environ 1h30). L'heure de rendez-vous vous sera confirmée la veille, lors de l'injection.

Vous n'aurez généralement pas besoin de vous déshabiller, mais vous devrez retirer les objets métalliques qui dégraderaient la qualité des clichés.

L'interprétation de votre examen sera faite à l'issue du deuxième jour. Cela nécessite un traitement informatique des images enregistrées et une analyse par le médecin nucléaire. Le résultat vous sera remis ou envoyé au médecin qui a demandé la scintigraphie.

4. Bénéfices escomptés

Cet examen permet de répondre aux questions que se pose votre médecin.

5. Les risques, incidents et complications

▶ Cet examen ne doit pas être réalisé en cas d'insuffisance rénale majeure

▶ Si vous êtes une femme en capacité de procréer et sans moyen de contraception tel que pilule ou stérilet, vous devez réaliser, dans les 3 jours qui précèdent l'examen, un test de grossesse sanguin et amener le résultat le jour de l'examen. Si ce test s'avère positif, nous vous demandons de contacter le secrétariat. En dehors de la grossesse, qui est une contre-indication relative, cet examen peut être réalisé quel que soit l'âge, même chez l'enfant.

▶ L'injection du produit radioactif n'est pas douloureuse et les manifestations liées à l'injection sont exceptionnelles. De façon occasionnelle, une extravasation (passage en sous cutané) du produit radioactif peut se produire au point de ponction. Dans ce cas un traitement local sera mis en place et des dispositions à suivre vous seront transmises.

▶ Le niveau d'exposition aux rayonnements ionisants est de l'ordre de celui des examens radiologiques.

6. Contraintes préalables et postérieures à l'acte

Avant l'examen :

▶ Il n'est pas nécessaire d'être à jeun et vous pouvez prendre vos médicaments à votre convenance.

▶ Afin d'améliorer la qualité de l'examen et accélérer l'élimination du produit radioactif, il est nécessaire :

- o de boire au moins 1,5 litre d'eau (sauf contre-indication), le jour précédant l'examen et pendant toute sa durée,
- o de suivre un régime alimentaire pauvre en résidus, à débiter 3 jours avant l'examen et à continuer pendant la durée de l'examen (Cf. Ordonnance envoyée avec la convocation de rendez-vous),
- o de prendre un laxatif le soir de l'injection sauf contre-indications (Cf. Ordonnance envoyée avec la convocation de rendez-vous).

Si un traitement médicamenteux doit être poursuivi pendant la durée de l'examen (ex : Insuline, antalgiques), pensez à apporter votre prescription et les médicaments associés le jour de votre examen.